Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0720260615-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Evolution des tarifs enfance jeunesse

DEL07_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Madame Audrey LE BEL

➲ La Conseillère déléguée informe l'assemblée :

Comme évoqué lors de la commission Enfance Jeunesse du mois d'avril 2026, il est proposé de faire évoluer les tarifs de la restauration scolaire en fonction de l'inflation, soit + 1.8%. Ces tarifs entreraient en vigueur au 1er septembre 2026.

Proposition d'évolution des tarifs pour les élèves de maternelles et de primaires :

QF	Servis à table		Self (CE2/CM2)	
	Tarifs actuels	Proposition	Tarifs actuels	Proposition
≥ 1100	3.20 €	3.25 €	3.95 €	4.00 €
1001 à 1099	3 €	3.05 €	3.75 €	3.80 €
720 à 1000	1 €	1 €	1 €	1 €
401 à 719	1 €	1 €	1 €	1 €
0 ≤ 400	1 €	1 €	1 €	1 €
Extérieurs	3.75 €	3.80 €	4.55 €	4.65 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0720260615-DE

Proposition d'évolution tarifaire relative à une hausse de 1.8 % pour les collégiens :

Tranche de QF	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
≥ 1100	4,80 €	4.90 €
1001 à 1099	4,68 €	4.75 €
720 à 1099	4,68 €	4.75 €
401 à 719	4,56 €	4.65 €
0 ≤ 400	4,44 €	4.50 €
Extérieurs	5.50 €	5.60 €

Ces tarifs s'appliqueraient y compris pour les collégiens utilisant le restaurant scolaire le mercredi midi en raison de cours à l'école de musique en début d'après-midi le mercredi.

Proposition d'évolution tarifaire pour les repas pris dans le cadre des activités proposées par la Passerelle jeunes et les Loisirs jeunes :

Quotient Familial	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 719	720 ≤ QF ≤ 1099	QF ≥ 1100	Extérieurs
Tarifs actuels	4.44 €	4.56 €	4.68 €	4.80 €	5.50 €
Proposition	**4.50 €**	**4.65 €**	**4.75 €**	**4.90 €**	**5.60 €**

Proposition d'évolution tarifaire pour les repas adultes au restaurant scolaire :

	Adultes	Employés communaux	Employés de la cantine
Tarifs actuel	7.14 €	6,42 €	4,28 €
Proposition	**7.25 €**	**6.55 €**	**4.35 €**

Pour rappel, le tarif communal s'appliquera aux enfants dont les parents sont séparés, même les semaines où ils résident chez le parent non domicilié sur la commune, pour toutes les tarifications.

Pour ce qui concerne les agents de la ville et du CCAS, ainsi que leurs enfants, il est proposé d'appliquer les tarifs communaux avec prise en compte du quotient familial, même s'ils ne résident pas sur la commune, pour les services de la restauration scolaire ainsi que pour ceux des accueils extra-scolaires et périscolaires.

➲ La Conseillère déléguée propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de valider les modifications de tarifs comme détaillés ci-dessus.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0720260615-DE

Vu l'avis de la commission Sport - Jeunesse - Vie associative en date du 2 juin 2026 ;

➲ **APPROUVE** les tarifs de restauration scolaire applicable au 1er septembre 2026.

QF	Servis à table	Self	Collégiens	Passerelle & Loisirs jeunes
≥ 1100	3.25 €	4.00 €	4.90 €	4.90 €
1001 à 1099	3.05 €	3.80 €	4.75 €	4.75 €
720 à 1000	1 €	1 €	4.75 €	4.75 €
401 à 719	1 €	1 €	4.65 €	4.65 €
0 à 400	1 €	1 €	4.50 €	4.50 €
Extérieurs	3.80 €	4.65 €	5.60 €	5.60 €

➲ **APPROUVE** les tarifs pour les adultes applicable au 1er septembre 2026 tel que détaillés ci-dessous :

	Adultes	Employés communaux	Employés de la cantine
Tarifs	7.25 €	6.55 €	4.35 €

➲ **APPROUVE** l'application du tarif communal aux agents de la ville et du CCAS ne résidant pas sur la commune, ainsi qu'à leurs enfants, pour les services de la restauration scolaire ainsi que pour ceux des accueils extra-scolaires et périscolaires à compter du 1er septembre 2026.

ADOPTÉ : à 26 voix pour et 3 contre.

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication